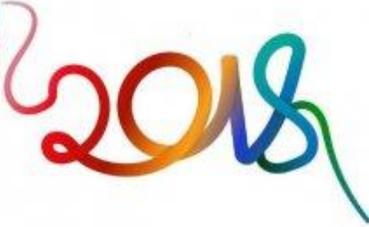




Le **SNUipp FSU**   
vous souhaite une  
excellente année



[Site Internet](#)



[Facebook](#)



[@SNUIPP66](#)

*Lettre Internet du SNUipp-FSU 66 du lundi 8 janvier 2018*

*Le bulletin d'adhésion 2017-2018 est en ligne [le télécharger ici](#) [adhésion en ligne ici](#)*



## Actus



### *Répartition académique des postes : des choix qui ne réduiront pas les inégalités*

Le budget 2018 adopté par le parlement prévoit la création de 3 881 postes dans le primaire à la rentrée prochaine. Le ministère a fait le choix de les consacrer exclusivement à la poursuite du dédoublement des classes en CP en REP et CE1 en REP+.

[Lire la suite ICI](#)

### *Trop peu de postes à répartir*

La répartition académie par académie des postes créés pour la rentrée 2018 a été arrêtée. Modulée en fonction du nombre de CP à dédoubler en REP et de CE1 en REP+, la dotation de 3 880 postes ne permettra pas de remplir cet objectif qui à lui seul en demanderait près de 6400. Il faudra donc supprimer des postes ailleurs, et par là même dégrader les conditions d'enseignements dans les classes ordinaires.

**Pour l'Académie de Montpellier la dotation est de 121 postes... Le compte n'y est pas... Mais alors pas du tout !!!**

Nous n'avons pas la même notion de « priorité au primaire ».

Le SNUipp-FSU 66 estime qu'il faudrait au moins 125 postes pour compenser la création des CP REP et REP+ et des CE1 REP+, réabonder les RASED, les postes nécessaires en ASH (référénts, UPE2A, SEGPA, ULIS), les PDMQC, les brigades... sans compter la hausse démographique, la demande des abaissements de seuil pour les décharges de direction... et la liste pourrait être encore longue.

**La rentrée risque d'être agitée, très agitée, c'est en janvier que les dotations départementales seront connues.**



### *Compte-rendu de la CAPD du mardi 19 décembre 2017 :*

Lire le compte-rendu détaillé et la déclaration liminaire du SNUipp-FSU 66

[ICI](#)



## Action



### *Pétition pour la sauvegarde des RASED*

À la rentrée 2017, les classes de CP ont été dédoublées dans les REP+ sans aucune création de postes supplémentaires. Ce sont des postes de brigades (remplaçants) et de « plus de maitres que de classes » qui ont été supprimés. Où vont être

---

pris les postes nécessaires cette année au dédoublement des CE1 REP+ et des CP REP car la dotation ne sera certainement pas suffisante ?

Le RASED est l'un des leviers, qui a fait ses preuves, de la diminution de la difficulté scolaire. Nous exigeons le renforcement des aides spécialisées proposées par le dispositif des RASED et des 3 catégories de diplômés spécifiques (maitre E, maitre G et psychologue scolaire).

C'est pourquoi le SNUipp-FSU 66, Sud éducation 11-66 et la CGT éducation 66 lance une pétition à faire signer massivement : enseignants, parents, élus et à faire remonter aux organisations syndicales au plus vite. [La pétition est ICI](#)

---

## Infos administratives

### *Candidature postes spécifiques*

**Attention date limite aujourd'hui : ce lundi 8 janvier !**



### *Circulaire temps partiels*

La circulaire concernant les demandes de temps partiels a été envoyée dans les écoles en fin de semaine dernière. [ICI](#)

Attention calendrier : la date butoir fixée par le décret régulant ces demandes est le 31 mars.

L'administration départementale fait valoir une « date de confort » fixée au 31 janvier 2018 (retour des imprimés) pour traiter les dossiers.

Si nous comprenons l'intérêt d'une prise en charge précoce des dossiers, nous veillerons évidemment à ce que la date réglementaire du 31 mars soit respectée et les demandes « tardives » prises en compte.

### *Mouvement départemental : demande au titre du handicap*

Les personnels concernés doivent transmettre leur dossier complet ([circulaire ICI](#)) au médecin de prévention avant le 9 février 2018.

### *Détachement de fonctionnaires de catégorie A dans les corps des personnels enseignants des premier et second degré et des personnels d'éducation relevant du ministère de l'éducation nationale*

Cliquez [ICI](#) pour lire la note de service.

Le retour des demandes de détachement doit se faire au plus tard le **31 janvier 2018** à la DRHE 1<sup>er</sup> degré sous couvert de votre IEN.

---

## Calendrier



### *Les Réunions d'Informations Syndicales (RIS) :*

Toutes les dates de janvier à février 2018 : [ICI](#)



### *Stages syndicaux*

*Stage « Annonces ministérielles, lecture et neurosciences » du 13 février : quelques places sont réservées pour nos syndiqués ... : Attention demande*

**à faire avant samedi 13 janvier !**

---

---

En l'absence d'une réelle formation continue, utilisez ce droit que sont les stages syndicaux : Le nombre de stages est limité à 12 jours/an.

A utiliser sans modération !

La demande d'autorisation d'absence auprès de l'administration est à faire 30 jours avant, délai de rigueur !

Les syndiqués seront prioritaires sur tous ces stages, c'est pourquoi vous pouvez d'ores et déjà vous inscrire auprès du SNUipp-FSU66.

Attendez confirmation de notre part, pour faire votre demande sur ACCOLAD ([pas à pas ICI !!](#))

[Pour consulter les stages proposés par le SNUipp-FSU 66 : c'est ICI](#)



### *Salaires*

Versement des payes de janvier : le 29

Versement des pensions : le 30



## **Se syndiquer ... au SNUipp-FSU !**

**Le SNUipp-FSU est le syndicat majoritaire dans les Pyrénées-Orientales et nationalement, et ce n'est pas par hasard !**

Le SNUipp-FSU a toujours l'ambition d'être à l'écoute de la profession, dans toute sa diversité, de lui permettre de se rassembler et d'agir. Le SNUipp-FSU s'engagera, comme il l'a toujours fait, pour faire entendre nos exigences et nos revendications pour une école garante de la réussite de tous, ainsi que pour défendre les intérêts des enseignants. Dans le même temps, chacun a de plus en plus besoin d'être conseillé, appuyé et défendu dans les démarches pour sa carrière, le respect de ses droits.

**Etre syndiqué au SNUipp-FSU c'est, au-delà de recevoir les publications à domicile (mails, journaux, ...), croire en toutes ces valeurs collectives et les faire vivre.**

Alors, plus d'hésitation, (re)syndiquez-vous au SNUipp-FSU et parlez-en à vos collègues ! [Télécharger le bulletin d'adhésion ici](#) [adhésion en ligne ici](#)

---

**Mail : [snu66@snuipp.fr](mailto:snu66@snuipp.fr) SNUipp-FSU 66 : <http://66.snuipp.fr/>**

**SNUipp-FSU National : <http://www.snuipp.fr>**

**compte twitter : @snuipp66 Facebook**

**TEL : 04.68.50.78.44 ou 06.25.85.13.58 (réservé aux syndiqués)**

***Se rassembler pour mieux agir : [et si vous vous syndiquez ?](#)***

**5 élu(e)s sur 7 à la CAPD**